

## Stratégie pour l'investissement dans les lycées

### ■ Session du 19/12/17

### ■ Avis présenté par M. Jacques CHAILLOT au nom de la Commission 6 « Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

*Entendues les interventions de Mme Dominique RIOU (CFDT), M. Yvic KERGROAC'H (CGT), Jacques BODREAU (MEDEF),*

*Entendue l'intervention de M. Antoine CHEREAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme »,*

**81 votants. Adopté par 75 voix pour, 6 abstentions, 0 contre.**

La Stratégie d'Investissement dans les Lycées a été élaborée sur un temps long, 2018-2024, afin de couvrir la période qui va de la prise de décision jusqu'à la réalisation. Clairement présentée, elle répond principalement aux conséquences d'une importante poussée démographique et repose sur quatre exigences de "sérieux, pragmatisme, exemplarité et responsabilité".

Cette stratégie s'articule autour de 4 priorités :

- "Répondre à l'urgence démographique". le CESER salue le travail réalisé par le démographe engagé par la Région, qui corrige les tendances d'évolution démographique dessinées par un précédent travail de l'INSEE et se traduit par un quasi doublement des effectifs à accueillir (6500 entre 2016 et 2024, selon l'INSEE et 11000 entre 2018 et 2024 pour l'étude démographique). Cette approche démographique se double d'une étude capacitaire d'une centaine d'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement) réalisée entre 2016 et 2019 par un cabinet programmiste, au moyen d'une méthodologie performante. On voit là une préoccupation de s'adapter le plus finement possible aux évolutions démographiques des 47 zones d'attraction définies. Pour le CESER, cette étude gagnerait à être exploitée pour d'autres politiques publiques (transports, logement, enseignement supérieur santé...)
- "Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique"; cette priorité s'impose tout particulièrement dans un environnement d'éducation des jeunes générations et du défi de l'équité territoriale.
- "Améliorer l'environnement du travail des agents régionaux" ; une responsabilité d'employeur des 2500 agents régionaux dans les 114 lycées publics assumée par la région et appréciée par le CESER.
- "Rester agile et soutenir toutes les formes d'innovations éducatives". Cette priorité donnée à l'agilité éducative, qui prend en compte des évolutions pédagogiques existantes et/ou à venir, doit se traduire par une optimisation des locaux et des espaces hors temps scolaire (équipements sportifs, internats, espaces numériques, parkings à l'exemple des pratiques existantes dans les lycées Tabarly ou Nelson Mandela).

Cette agilité pédagogique et éducative se traduit également par le développement des passerelles entre les filières de formation. La construction des nouveaux lycées, notamment polyvalents, doit intégrer cette réalité sur le plan architectural.

- En outre, le CESER souligne avec satisfaction les quatre points suivants :
- Le pilotage et l'animation explicites de la stratégie avec « une clause de revoyure annuelle » qui permettra d'effectuer les nécessaires corrections de trajectoire.
- "Les outils de pilotage vivants" et notamment "le nouveau référentiel de sobriété architectural, technique et économique" dont l'opérationnalité est annoncée pour le début de l'année 2018.
- "Le dialogue annuel approfondi" avec les acteurs éducatifs du territoire, tant au niveau des établissements, des partenaires institutionnels et éducatifs aux niveaux

départemental et local, que des échanges réguliers avec les têtes des réseaux de l'enseignement privé, sans oublier les fédérations de parents d'élèves.

- L'annonce "d'une trajectoire financière de 780 M€ d'investissements sur la période 2018-2024, soit une moyenne annuelle de 110 M€".

En conclusion, cette stratégie traduit un souci évident d'efficacité de l'action publique.

Toutefois, le CESER souhaite que le pilotage et l'animation soient mises en œuvre avec de véritables outils d'évaluation afin de mesurer, à l'aide de critères et d'indicateurs objectifs, "l'efficacité, l'efficacité, la cohérence et la pertinence" d'une telle politique publique, cf. l'étude du CESER "Méthode d'évaluation des politiques publiques. Application au Pack 15-30", rapport du 18-10-2017. Il est important de noter l'exigence de précision des études capacitaires ; la clause de revoyure doit l'intégrer.